

## **Procès-verbal du Conseil communal du 25 juin 2012 à 20h00**

M. Olivier Bonvin, Président, ouvre la troisième séance de la commune de Servion à 20h00 avec un appel nominatif. Selon l'article 57, avec 45 Conseillères et Conseillers présents sur 50, le quorum est atteint. Cinq personnes sont excusées. Le procès-verbal de la séance du 30 avril est accepté avec 2 abstentions.

M. O. Bonvin demande une modification à l'ordre du jour afin d'ajouter sous point 6 un préavis concernant une augmentation du plafond des emprunts dans le cadre de l'Association intercommunale de distribution d'eau de Servion, Ferlens, Essertes. L'ordre du jour modifié est accepté.

### **1. Communications du bureau du conseil**

M. O. Bonvin donne lecture d'un courrier reçu de M. et Mme Felix de Rouville. Soulignant que leur parcelle, sise au Chemin Aux Channey, sert de pâturage aux chevaux, ils demandent à la Commune de ne plus y répandre de désherbant chimique afin de préserver la santé aussi bien des animaux qui y paissent que des enfants qui y jouent. M. Gilbert Cuttelod, Syndic, confirme que le cas est réglé.

### **2. Préavis n° 13/2012 – Rapport de gestion 2011 ainsi que les comptes de Servion**

La commission de gestion composée de M. Daniele Sculatti, rapporteur, et de MM. René Padrun et Pierre-Alain Sauterel, relève quelques points particuliers concernant cette année de fusion. La commission loue le travail du syndic pour la qualité des rapports élaborés. Elle constate que le résultat de l'exercice 2011 a été jugé bon, voire excellent, et que la marge d'autofinancement pour l'année 2011 est la meilleure depuis 2004.

M. Alfred Gebhardt pose une question quant à l'indexation du prix de gaz qui figure en page 6. M. G. Cuttelod répond que le prix du gaz a augmenté de manière imprévue et que la Municipalité a mandaté un ingénieur spécialisé afin d'analyser l'installation. Mme Monique Ries, Municipale, ajoute que la Municipalité a procédé au curetage des équipements notamment à la poste et à la boulangerie et remplacé plusieurs éléments. M. G. Cuttelod souligne que la Commune va continuer à analyser l'évolution de la situation et les dépenses engendrées.

Mme Patricia Girardbille demande s'il y a des réserves latentes liées aux estimations fiscales qui figurent en blanc au bilan. M. G. Cuttelod répond qu'à l'avenir avec le nouveau règlement, il sera obligatoire de faire figurer au bilan tout bâtiment avec une valeur correspondant à l'estimation fiscale réelle. Les simulations donnent un chiffre global de l'ordre de CHF 8 millions.

Le rapport de la commission de gestion est accepté avec 4 abstentions.

Le résumé des comptes 2011 de Servion ainsi que le rapport de gestion sont acceptés avec 4 abstentions.

Le préavis municipal est accepté avec 4 abstentions.

### **3. Préavis n° 14/2012 – Rapport de gestion 2011 ainsi que les comptes de Les Cullayes**

Donnant lecture pour la commission de gestion, M. D. Sculatti relève que l'exercice 2011 se situe au-dessous de la marge annuelle moyenne des dix dernières années à cause de la diminution de l'impôt sur le revenu. En effet, les comptes montrent un excès de revenus de CHF 10'049.08 pour des charges escomptées à CHF 188'400.- dans le budget.

Répondant à la question de M. A. Gebhardt à savoir pourquoi il n'y a pas de moyenne sur les tableaux du rapport de gestion, M. G. Cattelod lui dit que pour 2011, l'on a gardé la personnalité des deux systèmes précédents mais que pour 2012, il n'y aura qu'une seule approche.

Le rapport de la commission de gestion est accepté à l'unanimité.

Le résumé des comptes 2011 de Les Cullayes ainsi que le rapport de gestion sont acceptés à l'unanimité.

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

#### **4. Préavis n° 15/2012 – L'abrogation du Règlement communal sur la distribution de l'eau, sur les égouts et l'épuration de l'eau usée de Les Cullayes et cession du réseau d'eau de Les Cullayes et de la gestion de ce réseau à l'Association intercommunale SFE**

M. Daniel Weisser, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc, composée en outre de MM. Claude Jordan et Patrice Jordan. La commission se rallie au préavis de la Municipalité étant d'avis que les différences, déjà mises en évidence par la Municipalité, entre le règlement communal de l'eau de Les Cullayes et celui de la SFE sont minimes et qu'il est irrationnel de gérer deux entités de réseaux avec des fournisseurs et des tarifs différents.

Mme P. Girardbille demande pourquoi la Municipalité choisit d'assujettir les prestations d'eau à la TVA. M. Adrian Schneider, Municipal, lui répond que les entités soumises au paiement de la TVA peuvent récupérer l'impôt préalable. Le montant des taux varie selon la prestation fournie. En ce qui concerne l'eau, le taux des prestations offertes est de 2,5% et, pour les services fournis par des tiers, tels des travaux de maçonnerie, il est de 8% et est récupérable. Les investissements dans ce domaine étant importants, il est intéressant pour la Commune de pouvoir récupérer cet impôt.

Dans le cadre de la cession du réseau à la SFE, M. Philippe Chaubert demande une clarification du statut des conduites principales dans les chemins privés de Les Cullayes. A savoir si elles sont à charge de l'Association ou des propriétaires, M. A. Schneider lui répond que la cession du réseau ne résout pas la problématique juridique qui perdure. En application de la jurisprudence du Tribunal Fédéral, l'équipement de l'Association couvre le réseau jusqu'aux bordures des parcelles privées ou jusqu'au point où il n'y a qu'une ou deux maisons desservies. Les conduites principales, précédemment propriétés de la Commune, seront cédées à l'Association.

M. D. Weisser ajoute que, en règle générale, les conduites communales alimentent le réseau jusqu'aux bornes hydrantes. À partir de là, elles sont souvent privées et de calibre plus petit. M. François Guignet souligne qu'en règle générale les frais associés aux grosses conduites (au-delà de 1 voire 1 ¼ pouce) sont pris en compte par l'Association. Il ajoute que cette année, suite aux travaux importants entrepris, l'Association compte récupérer environ CHF 15'000.- de TVA.

Le rapport de la commission ad hoc est accepté à l'unanimité.

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

#### **5. Préavis n° 16/2012 – Crédit d'étude d'un montant de CHF 150'000.- pour la reconstruction de la station d'épuration de Servion/Essertes et de la liaison du réseau d'assainissement de Les Cullayes sur la station de Servion**

Lecture est donnée du rapport de la commission ad hoc technique formée de M. Bernard Burri, rapporteur, et de MM. Jean-Claude Chapuisat et F. Guignet. La commission constate que les deux stations d'épuration datent des années 70 et ne répondent plus aux exigences actuelles. Elle souligne également que le préavis est destiné à financer les études et non de débattre sur des solutions envisageables. La commission des finances, composée de M. Serge Theintz, rapporteur, et de M. Ernest Maurer appuie cet avis.

En réponse à une question de Mme Marlyse Krieg concernant l'attribution budgétaire de la somme, M. G. Cuttelod répond qu'il s'agit de la répartir entre Servion et Les Cullayes. Il souligne que la Commune d'Essertes a déjà accepté le même préavis une semaine auparavant.

M. A. Gebhardt demande si les soumissions sont mises au concours. M. G. Cuttelod lui répond que contrairement à une exécution de travaux, pour un mandat d'étude, une mise au concours n'est pas nécessaire.

Le rapport de la commission ad hoc est accepté avec un avis contraire.

Le rapport de la commission des finances est accepté avec une abstention.

Le préavis municipal est accepté avec une abstention.

## **6. Préavis "2/2012" de l'Association intercommunale de distribution d'eau de Servion – Ferlens – Essertes**

**Autorisation générale pour :**

**Augmentation du plafond des emprunts à CHF 2'500'000.- (ancien plafond CHF 1'000'000.-)**

**Augmentation du plafond des risques de couverture à CHF 200'000.-**

La commission des finances composée de M. Serge Theintz, rapporteur, et de M. Ernest Maurer, relève que ce préavis a déjà été accepté par les autres communes concernées. La parole n'est pas demandée et le rapport de la commission est accepté avec une abstention.

Le préavis intercommunal est accepté avec une abstention.

## **7. Communications de la Municipalité**

M. G. Cuttelod informe le Conseil que la fête nationale du 1er août a lieu à Les Cullayes. Cette année la traditionnelle fête du vin cuit à Servion est programmée pour les 5 et 6 octobre.

Il annonce qu'un conseil communal supplémentaire est fixé au lundi 3 septembre. Ceci est en prévision de plusieurs décisions à prendre concernant notamment l'arrêt de bus qui sera aménagé au zoo, les travaux de construction de l'arrêt et l'achat d'un terrain, déjà voté par le Conseil communal de Servion, mais soumis officiellement encore une fois au Conseil sous sa nouvelle forme.

## **8. Propositions individuelles**

M. A. Gebhardt se plaint du retard qu'a pris cette année la Commune pour couper les herbes hautes de « son » talus et ceci en dépit d'un préavis accepté par le Conseil pour l'achat d'une épaveuse. S'ensuit une longue discussion écologique.

Concernant l'harmonisation des déchets et la remarque de M. Ph. Chaubert au sujet d'un éventuel règlement de la Commune, M. G. Cuttelod lui répond en sa qualité de représentant du bureau de coordination. La Commune de Servion, comme les autres communes de la région, sera obligée de suivre le système établi par Lausanne pour ne pas devenir victime du tourisme des déchets. Il y aura donc une taxe au sac/poids réglée par la SESA et par des critères qui seront décidés par le Conseil cet automne. Le règlement sur les déchets entrera probablement en vigueur au printemps 2013.

M. François Clôt demande s'il serait possible que la Commune achète des cartes journalières CFF. M. G. Cuttelod répond que par rapport à la demande annuelle, ceci n'est pas financièrement viable. Cependant, moyennant un supplément de CHF 10.-, la commune d'Oron offre cette possibilité aux personnes non résidentes.

M. P. Jordan remercie le Conseil pour les dossiers reçus. Il demande à quoi servira la somme à présent dépensée pour le traitement des ordures. M. G. Cuttelod indique que, dès l'application d'une taxe aux sacs, la Commune devrait pouvoir diminuer les impôts. Actuellement, le coût moyen par ménage pour l'élimination des déchets est d'environ CHF 200-220.-. Il ajoute d'ailleurs, que dès le 1er janvier 2014, il n'y aura plus de taxe pompiers.

Avec humour, M. Jean-Claude Chamorel demande si les PME auront droit à de plus gros sacs. M. G. Cuttelod répond qu'on ne peut considérer toutes les entreprises de la même manière et qu'elles payeront des taxes selon d'autres critères et en fonction du genre de déchet généré.

M. A. Gebhardt félicite les employés de la Commune pour la décoration et l'entretien du rond-point de Les Cullayes. Il relève cependant, qu'il est dangereux de circuler avec une personne debout sur le marchepied du tracteur et qu'en cas d'accident, la Commune en est responsable.

M. O. Bonvin clôt la séance à 21h25.